

---

La transition des études  
postsecondaires vers le marché  
de l'emploi

---

**Document de référence de  
l'Office des personnes handicapées du Québec**

**- Document synthèse -**

**Décembre 2011**

## RÉDACTION

**Maxime Bélanger** Direction de l'intervention nationale, Office des personnes handicapées du Québec

## COLLABORATION

**Sophie Beauchemin** Direction des politiques d'emploi et de main-d'œuvre, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Frank Bouchard** Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées

**Stéphanie Campeau** Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

**Annie Desaulniers** Direction des politiques d'emploi et de main-d'œuvre, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Maude Dubé** Direction de l'adaptation scolaire, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

**Francine Hénault** Direction des personnes ayant une déficience, ministère de la Santé et des Services sociaux

**Carole Lavallée** Service d'aide à l'intégration des élèves, Cégep du Vieux Montréal

**Sylvain Le May** Association québécoise inter-universitaire des conseillers aux étudiants ayant des besoins spéciaux

**Gilles Ouellet** Association québécoise inter-universitaire des conseillers aux étudiants ayant des besoins spéciaux

**Johanne Rhains** Direction de la santé mentale, ministère de la Santé et des Services sociaux

**Michel Roussy** Direction des mesures et des services aux individus, Emploi-Québec

**Hélène Savard** Services adaptés pour les cégeps de l'est du Québec, Cégep de Sainte-Foy

**Diane Veillette** Direction de l'intervention nationale, Office des personnes handicapées du Québec

## APPROBATION

Anne Bourassa  
Directrice de l'intervention nationale

LE

6 décembre 2011

## MISE EN PAGE

Véronique Bahl

**L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination.**

*Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.*



O:\DIN\GDoc\DOCUMENT\1200\1248-S\_Transition etudes  
postsecondaires-emploi\_MB.doc  
N/D 2354-01-21

## AVANT-PROPOS

Dans la perspective où de plus en plus d'élèves handicapés poursuivent des études collégiales et universitaires et auront donc à vivre certaines transitions entre ces ordres d'enseignement et le marché de l'emploi, l'Office des personnes handicapées du Québec a initié et animé, entre 2009 et 2011, le Groupe de travail sur la transition des études postsecondaires vers le marché de l'emploi. Celui-ci était composé de représentantes et de représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du Comité de l'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-ph), des services adaptés pour les cégeps de l'est et de l'ouest du Québec ainsi que de l'Association québécoise inter-universitaire des conseillers aux étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS). Il avait essentiellement pour mandat d'identifier les obstacles à une transition harmonieuse entre les ordres d'enseignement et le marché de l'emploi et, le cas échéant, de proposer des pistes d'action en ce domaine.

Sur la base des travaux menés par ce groupe de travail, de la documentation consultée ainsi que des initiatives déjà entreprises à ce sujet, l'Office a produit un document de référence qui vise à documenter les transitions vécues par les personnes handicapées au cours de leurs études postsecondaires et de leur cheminement professionnel. Ce document de référence expose les obstacles pouvant être rencontrés durant ce parcours et identifie des pistes d'action susceptibles de les réduire. Bref, il s'agit d'un ouvrage qui invite les partenaires concernés à poser des gestes en concordance avec les pistes d'actions qui y sont consignées.

Étant donné que les transitions vécues par les personnes handicapées demandent souvent la collaboration de plusieurs intervenants issus à la fois du réseau de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des services sociaux, du milieu associatif des personnes handicapées et de l'Office, la première partie du document de référence fournit un aperçu de leur rôle et contribution potentielle à ce sujet. Les autres parties du

document exposent les constats et pistes d'action qui ont été relevés pour chacune des transitions, soit celle entre le secondaire et le collégial, le collégial et l'université ainsi qu'entre les études postsecondaires et le marché de l'emploi.

À titre indicatif, l'ensemble des pistes d'action est regroupé en annexe de ce document synthèse et pour chacune d'elles sont identifiés les partenaires les plus susceptibles de les mettre en œuvre.

## FAITS SAILLANTS

Le document de référence souligne d'emblée l'importance du partenariat et de la collaboration entre les divers acteurs des réseaux de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire et de l'Office afin que les personnes handicapées puissent être au cœur d'une démarche planifiée et coordonnée qui permettra d'évaluer leurs besoins, de déterminer les services qui leur sont nécessaires et d'assurer, entre chaque transition, la mise en œuvre ainsi que la continuité de ces services. À cela doivent se conjuguer des activités de réseautage entre les intervenants d'un même réseau ou provenant de milieux différents pour favoriser un partage de l'expertise, de l'information et d'outils de manière à ce que chacun offre des services adéquats et complémentaires tout au long du cheminement académique et professionnel de ces personnes.

Durant ce parcours, la transition entre les études secondaires et collégiales semble celle qui peut poser le plus de défis chez les jeunes handicapés étant donné qu'ils doivent s'adapter à un nouveau système, à de nouvelles exigences et à des responsabilités accrues, notamment au plan de l'organisation et de la dispensation des services adaptés. C'est pourquoi le document de référence établit plusieurs constats et pistes d'action qui portent sur :

- Les activités d'information et de préparation aux études postsecondaires pour encourager et soutenir les élèves handicapés dans la poursuite de leurs études.
- Les pratiques entourant la planification individuelle des services ainsi que le transfert de l'information pertinente consignée au dossier de l'étudiant handicapé lorsque celui-ci l'autorise.
- La mise en valeur des pratiques initiées par les services collégiaux d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés pour faciliter le transfert de l'information, établir des collaborations avec certains milieux d'intervention et faire connaître leurs services auprès des organisations et personnes concernées.

- La diffusion des projets-pilotes portant sur l'offre de services aux étudiants ayant des troubles graves de santé mentale ou d'apprentissage qui ont été subventionnés au cours des dernières années par le MELS.

Par ailleurs, malgré l'absence d'un processus de transition officiellement établi entre les établissements collégiaux et universitaires, on retrouve tout de même divers mécanismes informels entre ces réseaux de sorte que la transition semble généralement poser moins de difficultés pour les étudiants handicapés. Le document de référence établit tout de même des constats et pistes d'action qui sont en lien avec :

- La cohérence à rechercher quant à la façon de financer, d'organiser et de dispenser les services aux étudiants handicapés entre ces ordres d'enseignement. En effet, comparativement au collégial où les services sont fournis et coordonnés par les services d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés, c'est à l'étudiant de faire l'embauche de certains dispensateurs de services à l'université. Il doit ainsi faire des demandes d'aide financière pour les allocations permettant cette embauche. Cette façon de faire ainsi que le fait d'avoir un statut d'employeur ajoutent aux difficultés de transition à surmonter pour certains étudiants.
- L'harmonisation des critères d'admissibilité aux programmes, aux mesures et aux services de soutien d'un ordre d'enseignement à l'autre de manière à ne pas exclure certains étudiants handicapés dont les incapacités n'y sont pas reconnues, notamment ceux ayant un trouble grave de santé mentale ou d'apprentissage.
- L'implantation d'un modèle d'organisation des services pour les populations en émergence aux études postsecondaires, à savoir les étudiants ayant un trouble grave de santé mentale, d'apprentissage ou déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.
- La diffusion des pratiques qui auront été jugées les plus prometteuses au terme de l'évaluation des projets interordres qui ciblaient les étudiants handicapés et qui sont financés par le MELS.

Concernant la transition entre les études postsecondaires et le marché de l'emploi, une attention particulière doit être portée à certains aspects tels que le développement du potentiel des étudiants handicapés, l'acquisition d'expérience de travail pendant les études, les démarches liées à la recherche d'emploi ainsi que la préparation des milieux de travail et la mise en place de mesures de soutien appropriées pour l'intégration et le maintien en emploi des finissants handicapés. À ce titre, le document de référence fait état de constats et de pistes d'action qui portent sur :

- Le développement de mesures novatrices entre le milieu scolaire et celui de l'emploi pour favoriser l'acquisition d'expérience de travail pendant les études des personnes handicapées.
- Une collaboration accrue entre les services de placement en emploi des établissements d'enseignement collégial et universitaire avec les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées de sorte que celles-ci puissent être au fait et bénéficier, s'il y a lieu, des programmes de soutien en emploi qui leur sont destinées.
- La poursuite des activités de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du marché de l'emploi relativement à la réalité et au potentiel des personnes handicapées ainsi qu'à l'égard des programmes, ressources et services mis à leur disposition en matière de développement de l'employabilité, d'intégration et de maintien en emploi.
- L'information pouvant être fournie aux étudiants handicapés dont la situation nécessite un soutien aux études intensif quant aux différences pouvant exister entre les mesures de soutien offertes dans le secteur de l'éducation et de l'emploi afin qu'ils puissent préparer leur projet scolaire et professionnel en fonction de cette réalité.



## CONCLUSION

Pour toute personne, la poursuite des études postsecondaires et l'arrivée sur le marché de l'emploi s'accompagnent de nouvelles réalités pouvant susciter des inquiétudes et engendrer certaines difficultés. Ces changements peuvent néanmoins se vivre avec plus d'acuité et poser des défis particuliers chez les personnes handicapées. La réussite scolaire et professionnelle implique, pour plusieurs d'entre elles, l'accès à des ressources financières, matérielles et humaines pour les soutenir et les outiller adéquatement tout au long de ce parcours.

La coordination et la continuité de l'offre de ces ressources sont des déterminants essentiels à la poursuite des études postsecondaires et à l'intégration en emploi des personnes handicapées. Au cours de leur cheminement académique et professionnel, il importe donc que les transitions qu'elles auront à vivre soient bien planifiées et puissent mobiliser efficacement les divers intervenants impliqués dans la réussite de cette démarche. Il s'agit ainsi d'un défi pour les personnes et les organisations, car les transitions demandent la collaboration de plusieurs intervenants issus à la fois du réseau de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire et de l'Office.

C'est dans cet esprit que l'Office a produit ce document auquel peut se référer toute personne souhaitant s'informer sur cette question et sur les initiatives pouvant être entreprises pour faciliter la transition des étudiants handicapés entre les études postsecondaires et le marché de l'emploi. L'Office s'engage d'ailleurs à faire connaître ce document auprès des partenaires les plus concernés. Étant donné que l'Office participe à divers travaux et démarches de concertation, notamment en lien avec la mise en œuvre et le suivi de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* et de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, l'Office verra à ces occasions à faire la promotion des pistes d'action proposées dans ce document ainsi que lors de ses

activités courantes de représentation et de soutien-conseil effectuées auprès de ses partenaires.

LISTE DES PISTES D'ACTION



# 1 RÔLE DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ASSOCIÉS À LA TRANSITION ENTRE LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

<b>Réseau de l'éducation</b>	
Pistes d'action	Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)
Assurer une meilleure connaissance des services offerts quant à l'accueil et à l'intégration des étudiants handicapés de la part de la communauté collégiale et universitaire.	AQICEBS, Cégep de Sainte-Foy <sup>1</sup> , Cégep du Vieux Montréal <sup>2</sup> , CREPUQ, Fédération des cégeps
Favoriser des activités de réseautage en vue d'assurer le partage de l'expertise et le transfert des connaissances entre les intervenants des services d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés des établissements d'enseignement collégiaux et universitaires (ex. : établissement d'une communauté d'apprentissage ou de pratiques).	AQICEBS, Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal
Prendre appui sur l'expertise développée principalement par les centres de réadaptation et les diverses associations pour personnes handicapées dans le but d'outiller les intervenants de ces services sur les meilleures façons de répondre aux besoins des étudiants handicapés.	AERDPQ, AGIDD-SMQ, AQEIPS, AQETA, AQICEBS, AQRIPH, Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal, COPHAN, FQATED, FQCRDITED
Adapter les services d'orientation pour tenir compte des capacités et des besoins particuliers des élèves et étudiants handicapés dans la détermination de leur projet scolaire et professionnel. Une présentation sommaire des exigences à rencontrer dans tel programme d'études ou tel stage et, ce faisant, des futurs accommodements en emploi devrait aussi faire partie du processus d'orientation.	OCCOQ

<sup>1</sup> En tant que cégep désigné pour les 30 cégeps de l'est du Québec.

<sup>2</sup> En tant que cégep désigné pour les 34 cégeps de l'ouest du Québec.

<b>Réseau de l'éducation</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
<p>Mettre en réseau les conseillers d'orientation de manière à les outiller relativement aux services à offrir aux personnes handicapées. À cette fin, dans le cadre de la Stratégie en emploi et de la mise en œuvre de la politique <i>À part entière</i>, le MELS s'engage, sur une base continue et en étroite collaboration avec ses directions régionales, les commissions scolaires et l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ), à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et à sensibiliser le personnel scolaire, notamment les conseillers et les conseillères en orientation, sur la question de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves handicapés;</li> <li>• Intégrer cette préoccupation au mandat des équipes régionales de soutien à l'orientation en milieu scolaire;</li> <li>• Déposer de l'information concernant les clientèles ayant des besoins particuliers sur le site Internet de l'OCCOQ dans le cadre du développement d'une communauté virtuelle de partage vouée au soutien des professionnels de l'orientation et de l'information en milieu secondaire.</li> </ul>	MELS et son réseau, OCCOQ
<b>Réseau de la santé et des services sociaux</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Établir des protocoles d'ententes entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les CSSS afin d'améliorer la coordination de l'offre de services de soutien aux jeunes qui fréquentent ces établissements et d'assurer un continuum de services de première, deuxième et troisième ligne d'intervention, notamment pour ceux qui ont un trouble grave de santé mentale ou d'apprentissage.	CREPUQ, CSSS, Fédération des cégeps, MELS, MSSS
Informier le personnel des centres de réadaptation au sujet des programmes, des différentes exigences à l'enseignement supérieur et des services offerts aux étudiants handicapés ainsi qu'au sujet du soutien financier auquel ils ont accès. À cet effet, les services d'accueil et d'intégration peuvent servir de référence.	AERDPQ, FQCRDITED, MELS, MSSS
Développer une plus grande collaboration entre le personnel du milieu scolaire, celui des centres de réadaptation et des CSSS dans le cadre de l'élaboration de plans d'intervention ou de plans de services à l'attention des élèves qui désirent poursuivre des études au niveau postsecondaire.	AERDPQ, FQCRDITED, MELS, MSSS et leurs réseaux, Office

<b>Milieu associatif des personnes handicapées</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Informar les associations étudiantes de la réalité particulière et des droits des étudiants handicapés.	ASSE, FECQ, FEUQ
Favoriser des activités de réseautage entre les associations étudiantes et les étudiants handicapés ou bien avec les associations qui les représentent.	AGIDD-SMQ, AQEIPS, AQETA, AQRIPH, ASSE, COPHAN, FECQ, FEUQ, FQATED
Assurer une meilleure connaissance sur les services offerts par le milieu associatif des personnes handicapées auprès des intervenants du réseau scolaire, des associations étudiantes ainsi qu'à l'intention des étudiants handicapés eux-mêmes.	AGIDD-SMQ, AQEIPS, AQETA, AQRIPH, COPHAN, FQATED
<b>Ensemble des réseaux</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Soutenir le développement de collaboration entre les acteurs du milieu scolaire et de l'emploi, ceux des centres de réadaptation, des CSSS et du milieu associatif des personnes handicapées afin que ces dernières soient au cœur d'une démarche planifiée et coordonnée permettant d'évaluer leurs besoins, de déterminer les services qui leur sont nécessaires et d'assurer la mise en œuvre de ces services.	AGIDD-SMQ, AQEIPS, AQETA, AQRIPH, COPHAN, FQATED, MELS, MESS, MSSS et leurs réseaux, Office
Favoriser le partage de l'expertise et de l'information entre ces différents milieux en vue de bien coordonner, arrimer et rendre complémentaires les services offerts par chacun à l'égard des transitions vécues par les personnes handicapées entre les ordres d'enseignement postsecondaire et le marché de l'emploi.	AGIDD-SMQ, AQEIPS, AQETA, AQRIPH, COPHAN, FQATED, MELS, MESS, MSSS et leurs réseaux, Office

## 2 TRANSITION DU SECONDAIRE VERS LE COLLÉGIAL

<b>Préparation aux études postsecondaires</b>	
Pistes d'action	Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)
Organiser des activités d'information et de préparation aux études postsecondaires pour encourager et soutenir les élèves handicapés dans la poursuite de leurs études collégiales.	AQEIPS, MELS et son réseau
Concevoir, présenter et rendre disponibles aux élèves et aux intervenants concernés des écoles secondaires des outils de sensibilisation et des modèles de réussite de cheminement scolaire d'étudiants handicapés au niveau postsecondaire. À ce titre, examiner la possibilité de relancer certains projets existants ou de soutenir toute autre initiative dont les objectifs poursuivis rejoignent les préoccupations susmentionnées.	AQEIPS, MELS et son réseau
Informers les jeunes sur la manière d'organiser leur projet d'études, sur les possibilités et moyens à mettre en place pour réussir la poursuite de leur formation.	AQEIPS, MELS et son réseau, OCCOQ
<p>S'assurer qu'il y ait un processus formel permettant de transmettre l'information pertinente concernant les ressources et les services destinés aux étudiants handicapés dans les cégeps. Que ce processus mette à profit divers canaux de circulation de l'information tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les brochures, dépliants et sites Web des cégeps. À cela s'ajoutent les pages concernant spécifiquement les services destinés aux étudiants handicapés dont disposent de nombreux cégeps sur leur site Web (voir la liste compilée par le CAMO-ph à l'adresse Internet <a href="http://www.camo.qc.ca/outils/liensutiles.php#accueil">www.camo.qc.ca/outils/liensutiles.php#accueil</a>);</li> <li>• Les services régionaux d'admission au collégial (SRAM, SRACQ, SRASL). Ces services, en plus de coordonner l'inscription aux études collégiales, fournissent des informations pertinentes qui permettent aux futurs étudiants de mieux réussir leurs études. À ce titre, soulignons l'initiative du SRACQ qui a rendu disponible sur son site Internet à l'adresse <a href="http://www.sracq.qc.ca/infosraq/divers/services-adaptes.pdf">www.sracq.qc.ca/infosraq/divers/services-adaptes.pdf</a>, un feuillet relativement aux services d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés;</li> </ul>	AQEIPS, AQISEP, Fédération des cégeps, MELS et son réseau, OCCOQ, OPPQ, SRAM, SRACQ, SRASL

Pistes d'action	Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)
<p>(suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel des services complémentaires présents dans les écoles secondaires (psychoéducation, orientation, information scolaire et professionnelle, etc.);</li> <li>• Le milieu associatif qui œuvre auprès des personnes handicapées, notamment l'AQEIPS;</li> <li>• Les comités consultatifs des services aux EHDAA ainsi que les comités de parents présents dans chaque commission scolaire;</li> <li>• Les responsables régionaux de l'adaptation scolaire ainsi que de la formation professionnelle et technique au MELS;</li> <li>• Les salons sur l'emploi et la formation.</li> </ul>	
<b>Continuité et coordination des services</b>	
Pistes d'action	Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)
Assurer, entre les établissements d'enseignement secondaire et ceux du collégial, le transfert de l'information pertinente consignée au dossier de l'étudiant handicapé, lorsque celui-ci l'autorise.	Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal, Fédération des cégeps, MELS et son réseau
Prévoir, s'il y a lieu, la planification de la transition aux études postsecondaires de l'élève handicapé dans le cadre de l'élaboration de son dernier plan d'intervention au secondaire. À cet effet, voir à associer à cette démarche le responsable des services d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés du cégep ou bien à lui transmettre l'information pertinente afin qu'il puisse connaître les besoins du jeune et les mesures mises en place.	MELS et son réseau, Office
Examiner, au sein des champs d'intervention respectifs du MELS et du MSSS, les dispositifs pouvant être implantés pour faciliter les démarches de l'étudiant handicapé dans l'obtention de services adaptés à ses besoins, notamment pour ceux ayant déjà bénéficié de tels services au primaire et au secondaire, dans le respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels.	MELS, MSSS
Lorsque requis, faciliter l'accès à un diagnostic ou à une évaluation diagnostique afin que les étudiants handicapés admissibles puissent bénéficier rapidement de mesures de soutien nécessaire à la poursuite et à la réussite de leurs études postsecondaires, particulièrement en région.	MELS, MSSS

<b>Autres pratiques prometteuses</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Assurer la diffusion des projets-pilotes portant sur l'offre de services aux étudiants ayant des troubles graves de santé mentale ou d'apprentissage qui ont été subventionnés au cours des dernières années par le MELS.	MELS
Favoriser la connaissance des pratiques qui ont été mises de l'avant par les intervenants des services collégiaux d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés dans le but de faciliter le transfert de l'information entre les établissements d'enseignement, d'établir des collaborations avec certains milieux d'intervention ainsi que de faire connaître leurs services auprès des élèves et du personnel des écoles secondaires et du réseau de la santé et des services sociaux.	Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal

### 3 TRANSITION DU COLLÉGIAL VERS L'UNIVERSITÉ

<b>Continuité des mesures de soutien destinées aux étudiants handicapés</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Évaluer la pertinence de mettre en place des mécanismes formels et systématiques de liaison et d'échange entre les intervenants des services d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés des cégeps et des universités.	AQICEBS, Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal
Informier et préparer les étudiants qui s'inscrivent à l'université à l'égard des changements auxquels ils devront faire face pour pouvoir bénéficier de services de soutien.	AQICEBS, Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal, CREPUQ, Fédération des cégeps
Assurer une cohérence entre les cégeps et les universités dans la manière de financer, d'organiser et de dispenser les services aux étudiants handicapés, notamment à l'égard de ceux ayant une déficience déjà reconnue aux fins de financement.	AQICEBS, Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal, CREPUQ, Fédération des cégeps, MELS
Assurer la cohérence des critères d'admissibilité aux programmes, mesures et services de soutien d'un ordre d'enseignement à l'autre en concordance avec la définition de « personne handicapée » promulguée dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.	MELS
Planifier l'implantation d'un modèle d'organisation de services commun pour les étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble grave de santé mentale ou un TDAH, tout en respectant les particularités de chacun des réseaux.	MELS
<b>Autres pratiques prometteuses</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Assurer la diffusion des pratiques qui auront été jugées les plus prometteuses au terme de l'évaluation des projets interordres qui ciblaient les étudiants handicapés.	MELS, MSSS

#### 4. TRANSITION DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES VERS LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

<b>Développement de l'employabilité et du potentiel des personnes handicapées</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Développer des mesures novatrices entre le milieu scolaire et celui de l'emploi visant à favoriser l'acquisition d'expériences de travail par les personnes handicapées.	MELS, MESS et leurs réseaux
Explorer des formules incitatives, notamment au niveau fiscal, visant à rendre les emplois d'été ou temporaires plus accessibles aux étudiants handicapés.	MESS et son réseau, MFQ
<b>Démarches liées à la recherche d'emploi</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Vérifier la possibilité d'inclure dans les enquêtes Relance effectuées par le MELS auprès des diplômés collégiaux et universitaires une ou des questions permettant d'identifier les personnes handicapées.	MELS
Favoriser une collaboration accrue entre les services de placement en emploi des établissements d'enseignement du réseau collégial et universitaire et les SSMO-PH.	CREPUQ, Fédération des cégeps, ROSEPH
Outiller le personnel des services de placement étudiant pour qu'il soit en mesure d'orienter les personnes handicapées nécessitant des services spécialisés vers les SSMO-PH.	CREPUQ, Fédération des cégeps, ROSEPH
Voir à une collaboration plus étroite entre les services d'accueil et d'intégration aux étudiants handicapés et les services de placement étudiant avec un support externe occasionnel (SSMO-PH) pour répondre à des besoins spécialisés dans le cadre de la préparation en emploi des finissants handicapés.	AQICEBS, Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal, CREPUQ, Fédération des cégeps, ROSEPH

<b>Préparation des milieux de travail pour l'intégration en emploi</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Poursuivre et intensifier les activités de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du marché de l'emploi relativement à la réalité et au potentiel des personnes handicapées de même qu'aux responsabilités des employeurs à leur égard.	CAMO-ph, MESS et son réseau, Office, ROSEPH
Poursuivre les actions visant à faire circuler l'information auprès des acteurs concernés du marché du travail relativement aux programmes, ressources et services mis à leur disposition en matière de développement de l'employabilité, d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées et, le cas échéant, voir à ajuster l'offre de services en conséquence.	CAMO-ph, MESS et son réseau, Office, ROSEPH
<b>Mise en place de mesures de soutien</b>	
<b>Pistes d'action</b>	<b>Intervenant(s) le(s) plus concerné(s)</b>
Informers les étudiants handicapés, dont l'état nécessite un soutien aux études intensif, des différences pouvant exister entre les mesures de soutien offertes dans le secteur de l'éducation de celles qui seront mises de l'avant en emploi de manière à ce qu'ils puissent préparer leur projet scolaire et professionnel en fonction de cette réalité.	AQICEBS, Cégep de Sainte-Foy, Cégep du Vieux Montréal, MELS, MESS, OCCOQ, ROSEPH

*Office des personnes  
handicapées*

Québec 